

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
12207

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Schéma départemental de développement universitaire et scientifique (SDDUS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La signature, le 6 novembre 2018, avec la Région, de la convention territoriale d'exercice concerté, adoptée lors de la Commission permanente du Département du 14 septembre 2018, permet dorénavant de financer conjointement des projets en matière d'enseignement supérieur et de recherche non inscrits au Contrat de Plan Etat Région.

Le Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS), qui vous est soumis dans le présent rapport, est le second pilier juridique qui fonde la légitimité du Département à agir en faveur de l'attractivité du territoire par la consolidation des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

En effet, l'article 27 de la loi NOTRe prévoit que le Département continue à financer l'enseignement supérieur et la recherche de son territoire : « Dans le cadre de leurs schémas de développement universitaire et scientifique propres et en cohérence avec les contrats pluriannuels d'établissement, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires ». Cette disposition a été inscrite dans le Code de l'éducation (art. L216-11).

Ainsi, le Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique vise à préciser et renforcer les axes prioritaires de ses actions en cohérence avec les stratégies nationale et régionale.

Le SDDUS 2019-2021 confirme les trois axes prioritaires d'intervention suivants :

- la promotion de la culture et de l'enseignement scientifique pour le plus grand nombre
- l'établissement de centres de recherche et d'enseignement fonctionnels et attractifs
- le soutien aux étudiants et futurs étudiants (dont les collégiens).

Ce rapport de principe ne comporte aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à approuver le Schéma départemental de développement universitaire et scientifique, joint au présent rapport.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL